

Particuliers

Calculer les indemnités journalières maternité ou paternité (Simulateur)

[Accéder au Simulateur](#)

Permet d'obtenir une estimation du montant prévisionnel des indemnités journalières versées pendant un congé maternité ou paternité.

- [Congés dans le secteur privé](#)

Ville de
**Saint
Bonnet
de mure**

Mairie de Saint Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure
[04 78 40 95 55](tel:0478409555)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure